



Bordereau individuel d'accès à la formation

Par **floflower**, le **31/08/2008 à 10:35**

bonjour, Pour les salariés en CDD le BIAF (Bordereau Individuel d'Accès à la Formation) doit être remis obligatoirement par l'employeur à chaque contrat de travail. Cependant après recherche je ne trouve aucun texte législatif mentionnant cette obligation. Ayant cumulé cette année plusieurs cdd j'aimerais entreprendre une formation l'an prochain et je dois donc récupérer tous mes BIAF (multiples contrats, multiples employeurs). Un de mes employeurs ayant "tendance à la lenteur" dans l'établissement des documents obligatoires j'ai décidé de lui faire ma requête par écrit. Pour cela je recherche donc un texte de loi, décret d'application ou autre directive portant mention de l'obligation faite à l'employeur de délivrer ce BIAF, sur lequel je pourrais m'appuyer. Est ce que quelqu'un pourrait me venir en aide? merci d'avance.